

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 février 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 162

présenté par  
M. Lagarde  
et les membres du groupe Nouveau centre

-----  
**ARTICLE PREMIER***(Annexe)*

Compléter l'alinéa 20 par les mots :

« , notamment par un accès privilégié au logement que ce soit par des logements à loyer modéré ou par l'accession sociale à la propriété ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif de favoriser la fidélisation des forces de sécurité dans les zones difficiles notamment par un accès facilité au logement à loyer modéré ou en favorisant l'accession sociale à la propriété.